

**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :  
**D\_2024\_09\_69**

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

Date de convocation du conseil : 30 août 2024

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Objet : **Approbation du Permis d'Aménager du bourg de St Amant et du plan global prévisionnel de financement**

Absents excusés :  
M. BRUNO Thierry  
Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Permis d'Aménager de la valorisation du bourg de St Amant a reçu un avis favorable de la part de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Ce projet a été autorisé par le Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires le 3 juillet 2024.

Le Permis d'aménager a été signé le 16 juillet 2024 sous réserve des prescriptions émises dans l'arrêté ministériel n° 529 240 703 de la Direction Générale de l'Aménagement et de la Nature en date du 03 juillet 2024.

Le plan global prévisionnel de financement du projet a été approuvé par délibération n° D\_2024\_07\_59 en date du 10 juillet 2024.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE le Permis d'Aménager du Bourg de St Amant**  
**CONFIRME l'adoption du plan global prévisionnel de financement du projet**  
**CHARGE Monsieur le Maire de compléter la demande de subvention auprès du département avec cette présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 4 septembre 2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 5 septembre 2024.



Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN